



COMPTE RENDU DU CTL DU 2 novembre 2020

En raison des règles de distanciation sociale, le nombre de représentants à ce Comité Technique Local, qui s'est tenu en audio-conférence, a été limité aux membres titulaires.
Présents pour la CGT : Lam Son Pham et Christophe Flaux

ORDRE DU JOUR

1. Procès verbal du CTL du 14/09/20 (pour approbation)
2. Organisation des SGC en blocs fonctionnels (pour avis)
3. Opérations 2021 de réorganisation du réseau de la DDFiP du Val-d'Oise (pour avis)
4. Questions diverses

1) Procès verbal du CTL du 14/09/20 (pour approbation)

Adopté à l'unanimité des représentants du personnel.

2) Organisation des SGC en blocs fonctionnels (pour avis)

Les Services de Gestion Comptable vont assurer la gestion comptable et budgétaire des collectivités (en remplacement des SPL). Leur mise en place est structurée par la généralisation du zéro cash (appli GOPL pour le paiement en ligne), par ROC-SP (application unifiant le recouvrement de toutes les créances de l'État, avec traitements de masse, avec, dans le 95, une homogénéisation du paramétrage des poursuites dans Hélios effectuée en septembre 2020), par le déploiement annoncé de la M57 et du CFU (M57 = norme de qualité comptable et CFU = Compte Financier Unique).

Les SGC seront structurés en 7 blocs fonctionnels : 4 blocs généraux (socle de l'activité de tous les SGC) + 3 blocs spécialisés (concentrés dans les SGC d'appui). Les 4 blocs généraux sont : les comptabilités (appli DDR et, Hélios), les régies (plusieurs milliers dans le 95, suivies sur Hélios), la qualité des fichiers et des flux (dématérialisés), les recettes/dépenses (Contrôle Hiérarchisé). Les 3 blocs spécialisés sont : le recouvrement forcé, les marchés, la paie (Contrôle Hiérarchisé).

Les blocs fonctionnels spécialisés fonctionneront en appui sur plusieurs SGC, comme les SAR (Services d'Appui au Réseau). Ils interviendront en tant que mandataires pour un SGC bénéficiaire selon une convention signée entre services. Selon la direction, pour l'ordonnateur, tout cela est transparent car ce sont

des modalités d'organisation interne à la DGFIP.

Encadrement : les SGC socles seront encadrés par 1 A+ comptable, 2 A adjoints ; les SGC d'appui disposeront de 1A+ comptable, 2 A adjoints des blocs socles et 1 A+ adjoint des blocs mutualisés.

Cartographie :

le SGC de Cergy serait un SGC d'appui pour 2 SGC bénéficiaires (Magny-en-Vexin et L'Isle-Adam)

le SGC d'Argenteuil serait un SGC d'appui en matière de paie pour 2 SGC bénéficiaires (Ermont et Montmorency)

le SGC d'Ermont serait un SCG d'appui en matière de marchés pour 2 SCG bénéficiaires (Montmorency et Argenteuil)

le SGC d'Ermont serait un SGC d'appui en matière de recouvrement forcé pour 1 SGC bénéficiaire (Montmorency)

le SGC de Sarcelles serait un SGC d'appui pour les marchés et la paie pour 1 SCG bénéficiaire (Garges)

le SGC de Garges serait un SGC d'appui en matière de recouvrement forcé pour 1 SGC bénéficiaire (SGC de Sarcelles).

Calendrier :

- Au 01/01/2021 :

- déploiement du dispositif des blocs fonctionnels socles et délégués sur Magny-en-Vexin, L'Isle-Adam, Cergy, Argenteuil, Ermont et Montmorency ;

- organisation, dès le 1er janvier 2021, de la trésorerie de Sarcelles en blocs fonctionnels sur son propre périmètre.

- Au 01/01/2022 :

- déploiement du dispositif des blocs fonctionnels socles et délégués sur Garges. Les trésoreries de Luzarches, Louvres et Gonesse conservent donc leur organisation actuelle jusqu'au 01/01/2022.

Effectifs :

blocs fonctionnels

		SGC						
		Argenteuil	Ermont	Montmorency	L'Isle-Adam	Cergy-Pontoise	Magny-en-Vexin	Sarcelles
Transfert emplois B/C NRP		Argenteuil Collectivités : 20	Franconville-le-Parisis : 20	Montmorency : 11 Ecouen : 1 Ezanville : 4	L'Isle-Adam : 6 Beaumont : 7	Cergy Collectivités : 17	-	Sarcelles : 11 Villiers-le-Bel : 3 Ecouen : 2
TAGERFIP B/C des SGC après transferts d'assignation - sans bloc expert		20	20	16	13	17	10	16
Blocs socles cibles	Comptabilités	3	3	3	3	3	3	3
	Régies	2	2	2	2	2	2	2
	Tiers	2	2	2	2	2	2	2
	Recettes/dépenses classiques	3	3	3	3	3	3	3
	Total	10	10	10	10	10	10	10
Blocs experts cibles	Recouvrement forcé	3	4	-	-	2,5	-	3
	Marché	-	8	-	-	4,5	-	2,5
	Paye	8	-	-	-	4	-	2,5
	Total	11	12	0	0	11	0	8
TAGERFIP B/C des SGC après transferts d'assignation - avec blocs experts		21	22	10	10	21	10	18
Encadrement cible	A*	1	1	1	1	1	1	1
	A* adjoint	1	1	-	(*)	1	-	1
	A adjoint	2	2	2	2	2	2	2
	Total	4	4	3	3	4	3	4
TAGERFIP SGC avec blocs experts		25	26	13	13	25	13	22

(*) En 2021, l'organisation du SGC de L'Isle-Adam demeurera structurée avec 1 A + comptable, 1 A+ adjoint et 1 A

Pour la CGT,

- ces restructurations sont faites pour l'instant sans suppressions d'emplois, mais nous avons confiance en la direction pour ne pas oublier d'en supprimer dans les années à venir ! La direction nous a confirmé qu'il y en aurait d'autres (oh surprise !)
- cette restructuration des SPL, tout en étant prévue à effectifs constants pour l'instant, provoque des gros changements au niveau des nombres d'emplois, surtout dans les futurs « SGC socles » (voir tableau ci-dessus). Une fois de plus, les agents ne sont pas des pions que l'on déplace au gré des réformes !
- les agents des SPL sont très méfiants à l'égard de cette restructuration des SPL. D'ailleurs, une pétition circule en ce moment même pour demander à la direction une vraie concertation des agents
- les agents sont lassés des ordres et contre-ordres : il y a quelques années, dans les Trésoreries SPL, la direction avait tellement supprimé d'emplois qu'elle demandait une polyvalence de la part des agents. Aujourd'hui, c'est marche arrière avec une spécialisation. Il faudrait savoir !
- la direction nous a assuré que les agents qui voient leur service fermé seraient « recasés » en fonction de leur premier ou deuxième vœux. Pour la CGT, les agents n'ont rien demandé, surtout pas que leur service soit transféré. La direction leur doit donc de les re-affecter selon leurs souhaits. On jugera sur les actes !

Vote des OS :

- Abstention : CFDT
- Contre : CGT, FO, Solidaires

3. Opérations 2021 de réorganisation du réseau de la DDFiP du Val-d'Oise (pour avis)

La liste des réorganisations est éloquent en elle-même :

- **Fusion des SIP de Cergy-Pontoise Est et de Cergy-Pontoise Est**
Au 01/01/2021
La CGT a demandé à la direction de pas comparer l'accueil SIP de Cergy avec celui de St Leu, car les données sont très différentes. La direction nous a confirmé que des suppressions d'emplois sont à venir, mais ce sera décidé en décembre, comme tous les ans.
86 emplois dont 50 C et 30 B (dont 2 emplois en provenance du recouvrement de Magny)
- **Transfert de la mission de recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Magny-en-Vexin vers le SIP de Pontoise**
Au 01/01/2021
Création du service de gestion comptable (SGC) de Magny-en-Vexin, au 1^{er} septembre 2020 avec maintien temporaire de l'activité de recouvrement de l'impôt de la Trésorerie de Magny jusqu'au transfert de l'activité au SIP de Cergy- Pontoise au 01/01/2021.
2 emplois transférés.
- **Création du SIP comptable (partiel) de Garges Extérieur**
Création du SIP comptable (partiel) de Garges Extérieur au 1^{er} janvier 2021 par transfert du recouvrement impôt des trésoreries d'Ecouen, d'Ezanville et Villiers-le-Bel.
8 emplois transférés.
- **Création du SGC de Cergy-Pontoise**
Suite aux directives nationales de la DG, création de 8 Services de Gestion Comptables (à la place des Secteurs Publics Locaux) : Magny, Argenteuil, Cergy, Ermont, Garges, L'Isle-Adam, Montmorency, Sarcelles. Un premier SGC a été créé à Magny au 1^{er} septembre 2020. Les 5 autres SGC seront créées au 1^{er} janvier 2021 : Argenteuil, Cergy-Pontoise, Ermont, L'Isle-Adam et Montmorency.
Pour le SGC de Cergy, transfert total de l'activité de la trésorerie de Cergy Collectivités (21 emplois) + transfert de 4 emplois de Beaumont et Magny, soit un futur SGC de 25 emplois (2 A+, 2 A, 21 B et C).
- **Création du SGC de L'Isle-Adam**
Nous contacter si besoin sur ce point
- **Transfert de l'activité de gestion hospitalière de la trésorerie de Beaumont-sur-Oise à la trésorerie de Pontoise CH**
Nous contacter si besoin sur ce point
- **Création du SGC d'Argenteuil**
Nous contacter si besoin sur ce point
- **Création du SGC d'Ermont**
Nous contacter si besoin sur ce point
- **Création du SGC de Montmorency**
Nous contacter si besoin sur ce point
- **Réaffectations comptables**
Nous contacter si besoin sur ce point

- **Création d'un Conseiller aux Décideurs Locaux : CDL de Cergy-Pontoise**
Nous contacter si besoin sur ce point
- **Création d'un Conseiller aux Décideurs Locaux : CDL d'Argenteuil**
Nous contacter si besoin sur ce point
- **Création d'un Conseiller aux Décideurs Locaux : CDL de Beauchamp**
Nous contacter si besoin sur ce point
- **Création d'un Conseiller aux Décideurs Locaux : CDL de L'Isle-Adam**
Nous contacter si besoin sur ce point
- **Création d'un Conseiller aux Décideurs Locaux : CDL de Montmorency**
Nous contacter si besoin sur ce point
- **Création d'une trésorerie hospitalière à Gonesse**
Nous contacter si besoin sur ce point
- **Mise en place d'accueils de proximité**
Nous contacter si besoin sur ce point
- **Fusion du SPF 1 de Cergy, du SPF 4 de Cergy, du SPF 2 de Saint-Leu-la-Forêt et du SPF 3 de Saint-Leu-la-Forêt**

La direction a programmé l'opération de fusion des 4 bureaux de service de publicité foncière du Val d'Oise le 25/03/2021. Ce service fusionné aura une compétence départementale et dont le siège sera installé au CFIP de Saint-Leu-la-Forêt. Une partie de l'activité sera exercée dans les locaux du CFIP d'Ermont.

La fusion de tous les bureaux des SPF dans chaque direction était dans les placards de Bercy depuis plusieurs années. Souvenez-vous des préconisations de l'IFRAP en 2013 qui « suggérait » que pour que la DGFIP fonctionne mieux, il faudrait 100 SIP, 100 SIE et 12 SPF sur le territoire. Nous y arrivons donc. Force est de constater -et nous ne sommes pas surpris- que certains ont plus l'oreille du gouvernement que d'autres...

La direction a précisé que le siège du nouveau SPF sera bien à Saint Leu donc la comptabilité et le dépôt de pièces s'effectueront à cet endroit. Le reste de l'activité sera réparti avec Ermont.

L'inquiétude est très grande pour les collègues concernés, notamment à Cergy, qui ont signé une pétition sur laquelle ils ont posé toutes leurs interrogations. La direction a affirmé que les réponses seront données à la réunion prévue le mardi 3 novembre en audio. La présence d'un représentant du personnel à cette audio a d'ailleurs été demandée. La direction a refusé en prétextant qu'il s'agirait d'une réunion de travail.

La CGT a posé plusieurs questions dont :

- les suppressions d'emplois à venir dans les SPF. La directrice a dit que cette question sera discutée lors du CTL emplois (en décembre ou janvier) alors qu'il s'agit d'une donnée fondamentale pour les collègues pour savoir s'ils suivront la mission ou pas ! En effet, nous savons que beaucoup de missions de la publicité foncière seront transférées aux offices notariaux. Les collègues ne se voient donc pas, et à juste titre, partir à Ermont puis qu'on leur dise dans 1 an ou 2 que leur poste sera supprimé !

- la mutation s'ils ne suivent pas la mission : la direction a affirmé que les collègues ne seront pas détachés entre mars et septembre mais directement affectés dans leur nouveau service.

- la garantie de maintien de rémunération. En effet, les collègues des SPF bénéficient d'une prime spécifique dite RSU et en cas de mutation, la conserveront-ils ? La direction a déclaré qu'elle étudiera la question et donnera la réponse lors des entretiens individuels.

- **Relocalisations de services**

Nous contacter si besoin sur ce point

- **Constitution d'un service départemental des impôts fonciers (SDIF) à Cergy composé d'un PTGC, d'un PELP et d'un pôle d'évaluation des locaux d'habitation (PELH)**

La direction a décidé que le transfert de la mission foncière des SIP du 95 au Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) de Cergy sera menée à son terme le 01/09/2021. Au sein de ce service sera alors créé en plus du PTGC et du PELP, un pôle d'évaluation des locaux d'habitation (PELH), en charge de l'évaluation et de la gestion de la fiscalité des locaux d'habitation et des propriétés non bâties. Seront ainsi transférés au SDIF de Cergy :

- 7 emplois B/C du SIP d'Argenteuil
- 12 emplois B/C du SIP d'Ermont (dont 5 de la cellule mutualisée de Garges)
- 10 emplois B/C du futur SIP fusionné de Cergy-Pontoise
- 3 emplois B/C du SIP de Saint Leu

La CGT a demandé, dans le cas où des postes vacants subsistaient à l'issue des choix des collègues de la mini cellule foncière sur le SIP d'Argenteuil, si ces postes seraient ouverts au reste du SIP. La direction a répondu qu'il était trop tôt pour y répondre mais que le cas échéant, ce sera proposé.

Nous avons également relevé le manque de clarté (transparence ?) sur l'évaluation des charges qui a abouti au nombre d'emplois transférés. En effet, sur le tableau joint au document de travail, seuls le nombre de déclarations H et le nombre d'anomalies BNDF constituent les éléments de charge. Quid des contentieux par exemple ? La direction a seulement répondu que le tableau présenté n'était pas exhaustif... On avait remarqué, merci !

En conclusion, les élus CGT n'ont pas pu passer sur le fait qu'il y a une quinzaine d'années, le 95 était un des 9 départements pour expérimenter le rapprochement CDI-CDIF et que les directeurs de l'époque avaient promis monts et merveilles : polyvalence, meilleur service rendu à l'usager avec un point de contact unique pour tous leurs impôts particuliers, synergie... Aujourd'hui, la direction fait exactement l'inverse. Ce retour en arrière est un véritable aveu d'échec et une preuve de plus que les restructurations sont la cause et la conséquence des suppressions d'emplois puisque la direction a admis que la polyvalence n'était plus viable dans des structures plus petites. Mais à qui la faute : à la direction, qui a supprimé les emplois !

Vote global sur le point 3) : CONTRE à l'unanimité CGT, Solidaires, FO, CFTD

4) Questions diverses

Objectifs de contrôle fiscal externe en 2020 :

Les représentants du personnel ont demandé si la direction avait connaissance du fait que les chefs de brigades avaient demandé un objectif de 50 % au 31/12/2020 à leurs vérificateurs.

Selon la direction, ce n'est pas un objectif, mais un « repère d'activité », vers lequel il faut tendre, certains dossiers ayant été déprogrammés car ils concernaient des entreprises qui avaient trop souffert de la crise sanitaire.

Point Covid-19 :

Au 30/10/2020, 19 cas avérés dans l'ensemble des services de la DDFIP 95 (5 cas au 30/06, 6 au 30/08). Ca s'accélère, comme partout. Prenez soin de vous et faites-nous remonter les besoins en matériels de protection et d'hygiène.